

Crise et développement des cultures illicites au Mexique et en Côte d'Ivoire

Éric Léonard
Agro-économiste

I Introduction

Depuis le début des années quatre-vingt, le trafic de drogues est devenu l'un des thèmes les plus médiatisés du débat politique dans les pays occidentaux et l'un des enjeux des politiques de coopération et de financement du développement. Longtemps confinées à des espaces géographiques bien délimités (opium en Asie du Sud-Est, coca en Amérique andine, haschisch et khat en Afrique du Nord et au Proche-Orient) et à un usage domestique ou rituel — que les pouvoirs coloniaux ont souvent encouragé —, les narcocultures ont connu un développement considérable au cours des trente dernières années, lié à l'essor de la consommation aux États-Unis et en Europe, mais aussi, et de plus en plus, dans les pays du tiers monde. Cet essor de la production et du trafic apparaît indissociable du mouvement de libéralisation et de mondialisation (des échanges de marchandises et de capitaux, des systèmes de gouvernement sur le modèle des démocraties parlementaires et sous la pression des bailleurs de fonds, etc.) impulsé depuis la fin des années soixante-dix.

Sur un plan macrosocial, cette problématique est souvent considérée en relation au développement de mafias nationales et transnationales, et en fonction du rôle déstabilisant que ces mafias peuvent

jouer sur les gouvernements. Les notions d'État mafieux ou de « narco-démocratie » sont ainsi couramment employées au sujet de certains pays, souvent pour justifier des interventions qui ne sont pas dénuées d'arrière-pensées hégémoniques de la part des grandes puissances. En revanche, le rôle joué par la production et le trafic de drogues dans la reproduction des formations sociales fragilisées et menacées par les processus de libéralisation, tant en milieu urbain qu'en zone rurale, est plus rarement pris en considération. Le narcotraffic apparaît en particulier intervenir dans la stabilisation (sociale, politique) de régions qui se trouvent reléguées à la périphérie du système économique mondial. Au-delà de tout jugement de valeur, il s'agit d'un déterminant majeur du développement des activités illicites et de leur possible intégration sur un plan politique et institutionnel par les gouvernements du tiers monde.

À partir de situations observées sur le versant pacifique-sud de l'altiplano mexicain et en zone forestière ivoirienne, ce travail vise à alimenter cette réflexion en répondant aux questions suivantes : quelles sont les modalités d'intégration des paysans aux circuits clandestins de la production et du trafic, et quel est leur accès aux marchés des drogues ? Partant, dans quelle mesure les activités illicites peuvent-elles constituer une alternative aux processus de paupérisation et d'exclusion sociale ? Enfin, ces activités sont-elles susceptibles d'être intégrées aux projets politiques et économiques des gouvernements, et quelles peuvent en être les implications pour ces sociétés agraires ?

■ Une crise de reproduction des exploitations paysannes

Les cas mexicain et ivoirien correspondent à des cadres totalement différents du point de vue des conditions écologiques de la production agricole, de l'environnement socioculturel et institutionnel, et des processus historiques de formation du système agraire. Pour autant, le Tropicque Sec mexicain et le Sud-Ouest ivoirien offrent des

similitudes intéressantes. En premier lieu, les deux régions ont été engagées au cours des vingt-cinq dernières années dans un mouvement de forte spécialisation économique, une production (les veaux pour l'embouche dans un cas, le cacao dans l'autre) venant constituer l'essentiel des ventes des exploitations et l'axe de structuration de la société. Dans les deux cas, cette spécialisation est la conséquence d'une intégration croissante au marché international et induit une grande vulnérabilité aux fluctuations des cours de ces produits que les États sont impuissants à maîtriser¹. En second lieu, cette spécialisation s'est produite en même temps qu'une forte croissance démographique, qui a conduit à la réduction de la taille des exploitations, à une situation de saturation foncière marquée sur certains terroirs et à des modifications sensibles de l'environnement agro-écologique.

Quelle place dans le marché nord-américain pour les paysans mexicains ?

La société agraire qui occupe la dépression du Río Balsas, dans le sud-est de l'État du Michoacán, se caractérise, à l'image de beaucoup d'autres agricultures latino-américaines, par la coexistence de grands domaines fonciers et d'exploitations minifundistes. Les reliefs accidentés et le climat semi-aride y posent de lourdes contraintes à l'agriculture. Cela s'est traduit de tout temps par d'importants écarts de productivité entre les producteurs de maïs, soumis aux aléas du climat et à la pauvreté des terres, et les éleveurs de bovins, qui ont développé cette activité sous sa forme la plus extensive (LÉONARD, 1995 a). Jusqu'à la réforme agraire des années 1935-1945, la répartition des terres reflétait le jeu de ce différentiel de productivité et d'accumulation depuis trois siècles, qui avait abouti à la formation de domaines de plusieurs milliers d'hectares. Les stratégies de concentration foncière menées par les éleveurs répondaient au double souci de contrôler d'une part les

¹ Comme l'a démontré l'inefficace politique de rétention des ventes de cacao menée par la Côte d'Ivoire, pourtant premier producteur mondial, « pesant » le tiers du marché, entre 1987 et 1989.

différents étages écologiques entre lesquels transhumait le bétail au long de l'année, et d'autre part la main-d'œuvre requise à la production des chaumes qui constituent l'alimentation des bovins durant les mois critiques de la saison sèche.

La réforme agraire a entraîné l'expropriation des grands domaines et leur répartition, sous forme de lopins de 6 à 8 hectares, entre les ouvriers agricoles (*peones*) et les métayers qui y vivaient. Cette réforme n'a pourtant pas remis fondamentalement en question le poids économique, le *leadership* social ni l'influence politique des grands éleveurs, dans la mesure où elle n'a concerné que la terre, à l'exclusion des autres moyens de production. En conservant le monopole du bétail (et donc des animaux de trait), des outils et du capital circulant, les éleveurs ont pesé sur les instances politiques des communautés agraires nouvellement créées (les *ejidos*), négocié un droit de vaine pâture sur les terres qui leur avaient été confisquées et orienté en fonction de leurs intérêts la répartition et la gestion de ces terres (notamment en préservant l'indivision des parcours et en bloquant la mise en place de clôtures sur les terres cultivées de façon à perpétuer les systèmes d'affouragement en vigueur sur les domaines). Dans bien des cas, ils sont même parvenus à intégrer les *ejidos*, que ce soit directement ou par le biais de prête-noms.

Dès la mise en place de la réforme agraire s'est donc trouvée confirmée la polarisation de la société agraire entre des petites exploitations paysannes, dont l'activité est restée centrée sur la production de maïs et d'un oléagineux, le sésame, cultivé à des fins commerciales, et des domaines d'élevage, dont la base territoriale s'étendait bien au-delà des propriétés épargnées par les expropriations. Si un début d'accumulation est alors apparu à la portée des paysans, qui échappaient à une partie des prélèvements auxquels ils étaient soumis sur les grands domaines (ceux relatifs à l'accès à la terre, mais pas le loyer des animaux de trait), c'est bien une société à deux vitesses qui s'est développée, la croissance des troupeaux et la concentration des moyens de production (tracteurs, parcelles labourables, véhicules de transport, crédit) par les éleveurs contrastant avec la stagnation des équipements et de la productivité des petits paysans.

La décennie 1960 a marqué un tournant pour ces producteurs. D'une part, le changement de génération et le jeu des héritages ont

conduit à la division de nombreux lopins et à une *minifundisation* accrue. D'autre part, la politique d'approvisionnement à faible coût des centres urbains et industriels menée par le gouvernement mexicain s'est traduite par une baisse continue des prix bord-champ du maïs et des oléagineux, concurrencés par les importations en provenance des États-Unis. Les avancées de la seconde révolution agricole (moto-mécanisation, diffusion des semences hybrides, des engrais chimiques et des produits phytosanitaires), qui devaient compenser cette érosion, ont eu un effet limité sur la productivité des paysans : entre 1960 et 1980, alors que la valeur commerciale du maïs chutait de 40 %, le rendement moyen de la céréale a progressé de 20 % seulement dans la région du Moyen-Balsas et celui du sésame a diminué de près d'un quart. L'élevage extensif a constitué la seule activité où la productivité du travail se maintenait, voire progressait, grâce à l'expansion du marché de la viande dans les grandes agglomérations de l'altiplano et aux États-Unis.

L'intégration de la région du Moyen-Balsas à un espace économique de plus en plus large, mais dans des conditions qui étaient dictées par les performances des grandes exploitations mexicaines et nord-américaines, a donc conduit au recentrage des stratégies paysannes sur l'élevage bovin. Mais les écarts d'accumulation existant entre les différentes strates de la société agraire déterminent les chances de réussir cette spécialisation. Entre 1960 et 1988, les effectifs bovins ont quadruplé dans la région². Cet accroissement a eu de profondes répercussions sur l'exploitation des ressources fourragères, tant au niveau des parcours que des parcelles individuelles : pour parer au surpâturage, un mouvement d'enclosures s'est développé, qui a conduit à l'appropriation de fait des indivis par les grands éleveurs, seuls acteurs capables de financer la clôture de surfaces importantes. Ils ont également récupéré les terres labourables cédées par les paysans les plus pauvres, qui ne parvenaient plus à en retirer des revenus suffisants. Des propriétés de taille respectable se sont ainsi reconstituées, à l'intérieur même

² Selon les recensements agricoles, ces effectifs passent de 51 300 têtes de bétail en 1960 à 101 800 en 1970, 138 600 en 1980 et 202 000 en 1988 (LÉONARD, 1995 a : 149).

des *ejidos*, où sont restaurés les schémas d'exploitation de l'espace valides au temps des grands domaines.

Cette évolution a achevé de marginaliser les petits agriculteurs car, en leur fermant l'accès aux parcours, elle leur a ôté toute perspective de capitalisation sous forme de bétail et de spécialisation dans l'élevage extensif : les retards d'accumulation sont devenus définitifs. Au cours des dix dernières années, un faisceau de facteurs a renforcé la dynamique de différenciation et de polarisation de la société agraire. Il s'est agi en premier lieu du désengagement de l'État dans le domaine du crédit rural et des subventions à la production (intrants, semences, encadrement) ou à l'équipement (mécanisation, hydraulique). La réforme du code foncier, intervenue en 1992, qui tend à privatiser les terres éjidales, autrefois théoriquement soustraites au marché foncier, devrait contribuer à formaliser et à accélérer les processus de concentration foncière. La finalisation de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et le Canada (Alena) devrait enfin aggraver la situation des exploitations minifundistes, puisque l'on peut en attendre un alignement des prix des céréales sur ceux du marché nord-américain. Confrontés à une croissance démographique qui demeure élevée³, ces paysans ne semblent plus avoir à terme d'autres recours que l'exode vers les centres urbains, déjà surpeuplés, du centre du pays.

Les planteurs ivoiriens confrontés à l'épuisement de la « rente forestière »

Le sud-ouest de la Côte d'Ivoire présente un cadre écologique, historique et social totalement différent. Demeurée enclavée jusqu'au début des années soixante-dix, cette région a connu une croissance démographique vertigineuse au cours des vingt dernières années et constitue aujourd'hui le principal foyer de production cacaoyère du pays⁴. Ce bouleversement est associé à l'expansion du front pion-

³ La population du Moyen-Balsas a augmenté de 13,5 % entre 1970 et 1980, malgré un solde migratoire très déficitaire.

⁴ Alors que les densités de population y étaient demeurées inférieures à 2 habitants/km² pendant près d'un siècle, la région Sud-Ouest a connu

nier qui a balayé la Côte d'Ivoire d'est en ouest et dont la région Sud-Ouest a constitué l'ultime débouché. La dynamique de colonisation agricole a eu deux moteurs principaux : d'une part la culture du cacao, qui assurait aux paysans l'accès à une source de revenus réguliers et garantis par l'État ainsi que la pérennité de leur droit sur la terre grâce à la fonction de « marqueur » de l'espace que remplissent les cultures arbustives ; d'autre part la migration de centaines de milliers de paysans originaires des savanes du centre et du nord de la Côte d'Ivoire et des pays soudaniens limitrophes (Mali, Guinée et surtout Burkina Faso).

La phase pionnière, correspondant à l'installation de ces populations et au défrichement de la forêt tropicale humide, s'est caractérisée par une très forte productivité du travail paysan. Ces performances s'expliquent en premier lieu par les rentes agronomiques (forte fertilité grâce au brûlis de la biomasse forestière, faible incidence des adventices et des parasites, forte disponibilité en eau) liées à l'exploitation d'un milieu forestier vierge. Le système de culture pionnier, associant cultures vivrières (igname, manioc, banane plantain) et jeunes plants de café et cacao, permettait de maximiser la productivité des travaux de mise en place et d'entretien des plantations pérennes grâce aux productions vivrières dont l'excédent était commercialisé. Les niveaux de productivité ainsi atteints ont souvent conduit les pionniers à perpétuer ce système de culture par des défrichements renouvelés annuellement jusqu'à l'épuisement de leurs réserves foncières.

Les composantes sociales de cette productivité retiennent tout autant l'attention. Dans un contexte de forte disponibilité foncière et de très faible coût du facteur terre, les colons agricoles ont surtout rémunéré la main-d'œuvre qui leur parvenait du village d'origine par des cessions de terres. Ce système d'échange de forêt pour du travail a permis une expansion rapide des plantations et un rythme d'accumulation élevé. Reproduit en cascade par les planteurs, il a également alimenté une véritable course à la forêt : la

un taux de croissance démographique voisin de 7% par an et a vu sa population multipliée par 10 entre 1970 et 1988. Dans le même temps, la production régionale de cacao est passée de 1 000 à près de 200 000 tonnes.

contradiction interne du système de production pionnier (la nécessité d'aliéner les réserves foncières pour capter la main-d'œuvre nécessaire à leur mise en valeur) devait être levée par la colonisation de nouvelles terres.

Les performances qui ont marqué la phase pionnière peuvent cependant être assimilées à l'exploitation d'une rente différentielle aux composantes écologiques (fertilité) et sociales (accès aisé et peu coûteux à la main-d'œuvre) (RUF, 1987). Après cette phase pionnière, la productivité du travail paysan tend à décroître, d'une part parce que le développement des vergers interdit de perpétuer l'association cacao-vivrier, et d'autre part parce que les rentes de fertilité associées au milieu forestier tendent à se dissoudre. Le vieillissement des vergers et l'émergence de nouvelles contraintes sociales (l'apparition de rentes foncières, l'accroissement du coût de la main-d'œuvre, la définition des droits d'héritage) se conjuguent alors pour entraîner une augmentation graduelle des coûts de production (RUF, 1987 et 1995). Les charges sociales s'accroissent elles aussi : les pionniers ont souvent développé des stratégies de sortie de l'agriculture (scolarisation, construction en ville ou dans le village d'origine) qui limitaient les investissements productifs et hypothéquaient le contrôle ultérieur sur la main-d'œuvre familiale. Si ces stratégies ont été fondées tant que la croissance des activités urbaines et de l'appareil administratif s'est poursuivie, elles ont lourdement pesé sur la trésorerie des exploitations dès lors que la crise et les plans d'ajustement structurel en ont réduit la rentabilité sociale.

Au terme du cycle de vie des planteurs, plutôt que de prendre en charge un verger sénescant, où la productivité du travail était devenue faible, ou de se lancer dans une opération hasardeuse et coûteuse de replantation, leurs successeurs ont eu tendance à se déplacer vers de nouvelles terres forestières, porteuses de rente différentielle, et à entamer un nouveau cycle pionnier. Sur un sol dégradé, la mise en place du cacao requiert en effet un travail considérable (lutte contre les adventices et les parasites, remplacement des pieds morts) et une forte consommation de capital (engrais, traitements phytosanitaires). La migration a ainsi constitué le mode de reproduction privilégié des exploitations.

L'épuisement de la frontière agricole au cours des années quatre-vingt a remis en question le fonctionnement du système agraire.

Les sociétés paysannes doivent absorber sur un espace désormais clos une croissance démographique qui reste forte (le taux de croissance naturel approche 3%), alors que la productivité du travail agricole subit une dégradation régulière et inéluctable. Cette crise annoncée a des répercussions sur l'ensemble d'une société ivoirienne qui dépend à l'excès des productions de café et de cacao⁵. Le boom cacaoyer expérimenté par la Côte d'Ivoire entre 1970 et 1988 a par ailleurs largement contribué à la surproduction mondiale de cacao et à la chute des prix enregistrée à partir de 1986. Cette dépression a précipité la crise financière de l'État ivoirien et l'a conduit à se désengager massivement du secteur rural. Une telle évolution exclut toute intervention étatique dans le domaine de la reconversion des anciennes zones pionnières, comme cela avait pu être le cas au cours des décennies précédentes. Et la fermeture des débouchés dans les villes touchées par la crise et les plans d'ajustement structurel vient encore réduire les recours à la portée des paysans.

L'effondrement des cours du café et du cacao a ainsi couronné une dégradation régulière des conditions de la production agricole. Entre 1988 et 1992, le prix bord-champ du café non décortiqué a été divisé par 4 et celui du cacao par 2,7⁶, provoquant un choc qui a remis en question les bases des systèmes de production : l'auto-suffisance alimentaire est devenue un souci prioritaire tandis que les travailleurs salariés, qui n'ont pu être payés, ont souvent abandonné massivement les exploitations (LÉONARD et OSWALD, 1995). La baisse du volume global de main-d'œuvre, le report de la force de travail sur les cultures vivrières, la crise de liquidité se traduisent par une forte diminution des soins accordés aux plantations. Entre 1988 et 1992, les rendements cacaoyers ont baissé de 20 à 50%, dépassant rarement 400 kg/ha sur des vergers matures (LÉONARD, 1994). Au total, les planteurs ont dû faire face à une baisse de 60 à

⁵ Celles-ci représentent, bon an mal an, la moitié des revenus d'exportation et environ 25% du PIB du pays (Losch, 1994).

⁶ Le prix du kg de café non décortiqué est passé de 200 à 50, voire 25 F CFA. Celui du cacao a été réduit officiellement de 400 à 200 F, mais les prix pratiqués « en brousse » ont été proches de 150 F CFA.

80 % de leurs revenus. Cette régression n'a été compensée qu'en réduisant encore les dépenses salariales et les investissements de tout type. Il s'agit des éléments de base d'un processus cumulatif de décapitalisation (baisse de la productivité et de l'espérance de vie du verger), déjà expérimenté dans les anciennes régions cacaoyères, mais qui se produit cette fois en accéléré et sans cette soupape de sécurité que représentaient auparavant les forêts situées plus à l'ouest.

Pour les jeunes générations : cultures vivrières et vente de la force de travail

Sur le Tropicque Sec mexicain, sur des surfaces insuffisantes pour se lancer dans l'élevage bovin avec une quelconque possibilité de succès, comme dans le Sud-Ouest ivoirien, où l'épuisement des réserves forestières et la suppression des aides autrefois dispensées par l'État hypothèquent toute tentative de mise en place d'une plantation pérenne, les jeunes générations se trouvent virtuellement exclues des activités qui, traditionnellement, ont servi de support à l'accumulation paysanne.

Dans la région du Moyen-Balsas, leur insertion dans l'espace économique doit se réaliser dans des conditions de forte subordination vis-à-vis des grands éleveurs : l'accès aux pâturages leur étant fermé, les paysans pauvres n'ont d'autre alternative que de se cantonner à la production de maïs pour leur propre consommation et à celle de foin pour les troupeaux des éleveurs. Les systèmes de polyculture pluviale de type maïs-sésame-sorgho, qui valorisent le mieux le travail familial dans les conditions agroclimatiques dominantes, ne permettent plus d'assurer la survie d'une famille sur une surface inférieure à 10 hectares par actif. Ils ne sont envisagés que dans la mesure où il est possible d'en commercialiser les chaumes auprès des éleveurs et d'augmenter ainsi de 50 % la valeur ajoutée obtenue à l'hectare (LÉONARD, 1995 a). Même dans ces conditions, et malgré les tentatives de valoriser au maximum les sous-produits de l'agriculture par l'élevage de volailles et de porcs, les revenus obtenus s'avèrent généralement trop faibles : à la fin des années quatre-vingt, il fallait disposer d'au moins 6 hectares pour se ména-

ger une marge d'accumulation réduite avec un système de production associant polyculture et petit élevage⁷. Du fait des divisions successives des parcelles liées aux héritages, rares sont les jeunes qui peuvent espérer accéder à une telle surface. Des disponibilités foncières existent pourtant dans tous les *ranchos* d'élevage, où la production de chaumes demeure nécessaire à l'alimentation du bétail. Les propriétaires y mettent à la disposition des paysans les animaux de trait et les outils nécessaires à la culture du maïs, sans autre contrepartie que la cession des chaumes après la récolte. Mais ce prélèvement, si limité soit-il⁸, annule la rentabilité d'un tel contrat pour le paysan.

Pour compléter un revenu minimum que l'agriculture ne peut leur fournir dans la région, les paysans pauvres n'ont d'autre recours que la vente de leur force de travail, à des distances sans cesse croissantes. Les migrations saisonnières vers les foyers d'agriculture intensive (bassins sucriers, zones d'horticulture pour l'exportation) ou vers les centres industriels du pays ont constitué depuis près de cinquante ans l'une des bases de reproduction des exploitations minifundistes. Depuis le début des années quatre-vingt, les réseaux migratoires se sont cependant détournés en direction des États-Unis, attirant une part sans cesse croissante de la population active⁹. Mais en changeant de destination, les migrations ont également changé de nature. Elles concernent désormais une proportion majeure de fils d'ajidataires riches et de propriétaires fonciers, quand les paysans pauvres y ont accès dans des conditions généra-

⁷ Le « seuil de reproduction », correspondant au niveau, socialement reconnu, des « besoins incompressibles » d'une famille, pouvait être évalué à 800 dollars environ à la fin des années quatre-vingt. 80 % des petits agriculteurs interrogés avaient des revenus inférieurs à ce seuil et la productivité moyenne au sein de cet échantillon s'élevait à 600 dollars (LÉONARD, 1995 a : 204-209).

⁸ Compte tenu de la production de viande liée au pâturage des chaumes, ce prélèvement représentait en fait 45 % environ de la valeur ajoutée que le cultivateur de maïs a contribué à créer (cf. LÉONARD, 1995 a : 210).

⁹ Compte tenu de la durée des saisons de plein emploi, un journalier agricole pouvait, en 1989, gagner 10 à 12 fois plus aux États-Unis que dans la région du Moyen-Balsas.

lement défavorables : étant illégale, l'émigration aux États-Unis repose sur des filières clandestines, payantes pour qui ne dispose pas d'un réseau social des deux côtés de la frontière. Il en coûte au minimum 400 dollars, soit presque 6 mois du salaire minimum régional, pour tenter sa chance dans les fermes frontalières de Californie ou du Texas, où les salaires sont bas et la police migratoire très active. Un emploi dans une grande agglomération, où le clandestin bénéficie de l'anonymat, requiert un investissement de 600 à 800 dollars. Même si l'émigration aux États-Unis concerne aujourd'hui tous les groupes sociaux et permet la survie d'exploitations que leurs structures situent en deçà du seuil de reproduction, il est rare que les envois de dollars permettent une reproduction élargie de ces unités. Parce qu'elle est illégale, tout semble au contraire indiquer que cette migration contribue à accroître les écarts d'accumulation et la capacité d'expansion des oligarchies.

Dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire, la crise de l'agriculture de plantation a eu pour conséquence un renforcement du contrôle social exercé par les planteurs sur leur descendance. L'épuisement des réserves forestières au niveau national, de même que la contraction des ressources familiales destinées à la scolarisation et à la fermeture des débouchés urbains, a contribué à fixer autour de l'exploitation les jeunes générations qui, jusqu'à présent, avaient privilégié des stratégies d'émancipation sociale par l'émigration vers la frontière agricole ou vers les villes. Parallèlement, la crise a entraîné, à l'échelle de certains groupes, la réactivation des règles « traditionnelles » d'héritage, entre frères, au détriment des enfants du défunt (CHAUVEAU, 1994 b et 1995). Le retour des membres de la famille qui ont échoué dans leurs stratégies d'insertion urbaine vient encore compliquer les rapports intergénérationnels et renforce la position des aînés.

Ces tendances contribuent à accroître la dépendance des cadets vis-à-vis des propriétaires fonciers. La crise a paradoxalement contribué à accroître le prix des terres, en particulier celui des friches. Autrefois dévalorisées en raison de leur faible aptitude pour la culture cacaoyère, elles constituent aujourd'hui les seuls milieux disponibles pour la production vivrière et sont de ce fait très convoitées. La mobilité sociale des jeunes se réduit d'autant : ils sont davantage dépendants des possibilités d'héritage que leur

famille peut leur offrir. Cette dépendance se traduit par une réduction de leur marge de négociation dans les rapports avec les aînés disposant de terres, plantations ou friches, et par un accroissement des prélèvements en travail de la part de ces derniers (BOCQUET et CALAS, 1995 ; OSWALD, 1994). Ainsi, il n'est pas rare de voir s'instituer des rapports de métayage entre un père et ses enfants dans la perspective de la cession future, mais largement différée, des plantations concernées.

Pour ceux qui se trouvent écartés des terres aptes aux cultures pérennes et des possibilités de valorisation du travail qu'elles offrent, soit parce que le patrimoine familial est trop exigü, soit parce qu'ils refusent de se soumettre aux exigences des aînés, les possibilités se réduisent à la culture de friches dégradées, s'ils font jouer leur droit d'usage temporaire des terres familiales ou s'ils les louent. Les systèmes de culture reposent alors sur des rotations rapprochées de maïs et de manioc, deux plantes peu exigeantes sur un plan agronomique mais peu valorisées sur les marchés. Dans ces conditions ces jeunes n'ont que des possibilités réduites d'accumulation et n'ont même pas accès au mariage, qui reste conditionné au versement d'une dot ou, au moins, à des gages de solvabilité. Ils cherchent donc généralement à privilégier la rémunération immédiate de leur travail en multipliant les cycles de culture et en accroissant la surface cultivée, malgré les contraintes foncières — et donc en raccourcissant les temps de jachère, au risque de provoquer une dégradation rapide des terres (LÉONARD et OSWALD, à paraître). Même à travers ces stratégies prédatrices du milieu, leur productivité (entre 130 000 et 180 000 F CFA) demeure en deçà du seuil de reproduction évalué, en 1992, à 200 000 F CFA pour la région. La faiblesse de leurs revenus agricoles amène ces jeunes à effectuer d'importants transferts de travail en direction des exploitations voisines, soit par des contrats salariés, soit en se replaçant dans le giron familial, ce qui limite encore leurs perspectives de capitalisation par le travail sur les terres auxquelles ils ont accès.

Bien qu'il s'agisse d'un blocage relativement récent dans un cas, beaucoup plus ancien dans l'autre, la crise qui touche ces deux paysanneries remet radicalement en cause les mécanismes d'ascension sociale, voire, pour les catégories les plus défavorisées, les conditions de reproduction des exploitations qui étaient valides aupara-

vant. Dans les deux cas, le Marché s'est substitué à l'État comme agent de régulation et d'intégration sociale, fermant un certain nombre de débouchés, dans le domaine agricole comme en milieu urbain, mais offrant également, dans le cadre de l'économie de surface ou dans sa marge, des espaces de reproduction, voire d'accumulation. Dans le Sud-Ouest ivoirien et dans la région du Moyen-Balsas, comme dans de nombreuses autres régions de la zone intertropicale, les cultures illicites de drogues se sont ainsi imposées comme les seules qui permettent de maintenir ou d'accroître les revenus tirés de surfaces en régression et d'un milieu appauvri. Leur impact sur les structures de la société agraire apparaît cependant radicalement différent dans les deux régions, pour des raisons d'ordre à la fois social, politique et agro-écologique.

■ Au Mexique : accentuation de la subordination économique

La culture et la consommation du cannabis (sous forme de feuilles séchées, ou marijuana) ont cours dans le Tropic Sec depuis plus d'un siècle. Jusqu'au début des années soixante-dix, cette production répondait à un usage domestique, tant récréatif que thérapeutique. L'essor de la demande nord-américaine, à partir de la guerre du Vietnam, a transformé les conditions de cette culture. La région du Moyen-Balsas s'est ainsi convertie, depuis le début des années quatre-vingt, en foyer important de production de marijuana. Dans le même temps, elle est devenue une zone de transit pour la cocaïne colombienne, débarquée sur la côte pacifique ou sur les aérodrômes clandestins de la Sierra de Guerrero voisine, et pour l'opium, dont cette même sierra, foyer elle aussi d'un fort minifundisme et d'une extrême pauvreté, est un important producteur. L'enclavement de la région, la nature accidentée du relief, l'existence de grandes étendues de pâturages arborés constituent autant « d'avantages comparatifs » pour le camouflage des plants de cannabis et celui des pistes d'atterrissage utilisées pour évacuer les récoltes. L'essor de la pro-

duction de marijuana a également eu pour corollaire celui d'une mafia du trafic, en forte prise avec les pouvoirs locaux et régionaux, et le développement d'une répression particulièrement violente, menée par des forces bien équipées (hélicoptères munis de rampes d'aspersion, armement lourd). Ces deux éléments dictent bien sûr largement les conditions d'insertion des petits paysans dans les réseaux du trafic et leur accès aux bénéfices illicites.

Élevage extensif et marijuana : une logique de concentration foncière

Potentiellement, l'impact économique de la culture du cannabis est considérable pour les paysans minifundistes : en 1988, un kilogramme et demi de marijuana, soit une demi-douzaine de plantes séchées, avait une valeur supérieure à celle d'une tonne de maïs et la vente de 100 kg rapportait davantage que toute une année de travail dans un restaurant de Houston ou de Los Angeles, et plus que sept ans du salaire d'un journalier agricole dans la région du Moyen-Balsas¹⁰. De tels gains s'obtiennent à partir de très peu de travail : la surface à semer est sommairement débroussaillée et les travaux ultérieurs se limitent à un semis rapide au bâton fousseur puis à un sarclage partiel. La récolte intervient trois mois environ après le semis, juste après la floraison ; les plantes sont alors mises à sécher sur une aire ensoleillée puis empaquetées. Au total, la production d'un sac de marijuana, d'un poids approximatif de 20 à 25 kg, ne représente que quelques jours de travail, pour une valeur commerciale de 2 000 à 3 000 dollars, soit trois fois le niveau du seuil de reproduction économique...

Si la culture du cannabis ne présente guère de limitants techniques, elle pose en revanche de fortes contraintes quant aux conditions pratiques de sa réalisation. Il s'agit d'une activité particulièrement

¹⁰ Le prix bord-champ offert au producteur en 1988 tournait autour de 125 dollars par kg de marijuana, un niveau largement supérieur à celui avancé par les administrations mexicaine et nord-américaine de répression du trafic (3 à 16 dollars).

dangereuse du fait de l'intensité de la répression, qui conduit les producteurs à camoufler leurs semis dans les recoins les moins accessibles de la région et à atomiser les flots de culture sur une très grande surface, de façon à les rendre invisibles au milieu des pâturages arborés¹¹. Cette contrainte rend la production de marijuana inaccessible aux paysans qui ont été exclus des processus d'appropriation des parcours indivis, si ce n'est en s'associant avec un grand propriétaire ou un gros éleveurs de l'*ejido*, qui aura clôturé une surface de pâturages suffisamment vaste pour y dissimuler les plants de cannabis. Le candidat doit alors se soumettre à des rapports de métayage et assumer seul la responsabilité du délit en cas d'intervention des forces de l'ordre : l'expérience montre qu'en alléguant leur absentéisme les grands éleveurs bénéficient souvent d'un non-lieu lorsque l'on découvre du cannabis sur leur domaine, et que la répression se concentre sur les petits tenanciers qui y vivent.

La répression, si elle a sans doute permis de limiter l'extension des cultures, semble en effet peu affecter les véritables organisateurs du trafic. De nombreux observateurs insinuent que les coups portés aux petits producteurs ont surtout pour vocation d'éliminer la concurrence désorganisée qui nuit aux intérêts de la mafia régionale. Tout porte à croire en revanche que celle-ci bénéficie de protections qui assurent sa prospérité autant que celle des forces de l'ordre. Confrontés à d'énormes problèmes de commercialisation, car les routes qui mènent à l'altiplano sont sévèrement contrôlées et ils n'ont qu'une mauvaise connaissance des marchés, les petits producteurs sont obligés de passer sous la coupe des grands trafiquants. L'insertion dans les réseaux clandestins du trafic leur offre un accès sûr aux semences et au marché de la marijuana, mais elle ne leur garantit aucune protection efficace et constitue un engagement duquel il est difficile de se défaire : l'intimidation violente est systématiquement employée pour dissuader les producteurs qui, ayant accumulé suffisamment, manifestent le désir de se retirer du trafic.

¹¹ Les témoignages relatifs aux tortures et pillages perpétrés par les forces de l'ordre, dont sont victimes les personnes soupçonnées d'implication dans le trafic ou leurs familles, sont légion.

Dans ces conditions, les bénéfices que l'on peut escompter du narcotraffic sont aléatoires. Ils suffisent parfois à peine à améliorer temporairement le niveau de vie de la famille, mais peuvent également représenter une manne qui permettra l'acquisition de terre et de bétail, l'achat d'un véhicule de transport ou la construction d'une maison. Les enquêtes réalisées entre 1987 et 1989 révélaient ainsi quelques cas de réussite fulgurante qui ne pouvaient être interprétés qu'en relation au trafic de drogue. Les retombées financières dépassent d'ailleurs largement la strate des producteurs : en 1988, les journaliers employés à l'entretien des plantations de cannabis recevaient un salaire cinq à six fois supérieur à celui en vigueur dans les secteurs licites ; les paysans sans terre et leurs familles fournissent également le gros des bataillons de « mules » qui transportent de petites quantités de marijuana et de cocaïne dans les autobus qui relient le Moyen-Balsas à l'altiplano. Il va sans dire que ces tâches sont les plus exposées à la répression. Selon un fonctionnaire municipal, entre le quart et le tiers de la population de Huetamo, le centre recteur de la région, vivait en 1989 grâce au trafic de drogue, de façon directe ou par le biais des commerces, compagnies de transport et entreprises de construction qui servent de façade légale et de fonds d'investissement aux « narcos ».

Il ne fait cependant aucun doute que c'est la mafia locale qui tire les principaux bénéfices du trafic. On y retrouve beaucoup de grands éleveurs et certains commerçants de bétail parmi les plus influents de la région. Cette association entre l'élevage et le trafic de drogue n'est pas fortuite. Comme le souligne COCHET (1993 : 186), la production de marijuana et l'élevage extensif relèvent de la même logique d'expansion et de concentration foncière. De même que pour l'élevage, c'est le contrôle de l'espace et son monopole qui donnent accès aux rentes de situation dont bénéficient les gros trafiquants de marijuana. L'analogie ne se limite pas à ce trait : le *rancho* d'élevage constitue un moyen d'insertion dans les organisations corporatives (associations d'éleveurs et de propriétaires) qui constituent la base clientéliste du pouvoir et négocient sa tolérance à l'égard du trafic. Les achats de bétail et de propriétés figurent ainsi logiquement au premier rang des moyens employés pour blanchir les narcodollars.

Narcotrafic, dollarisation, inflation : la crise de l'agriculture paysanne

L'injection massive de dollars provenant des activités illicites, la culture du cannabis, ou l'émigration aux USA, a créé de profondes distorsions dans l'économie régionale. En première analyse, elle s'est traduite par un essor de la consommation : amélioration de l'habitat, achat de véhicules, d'électro-ménager, etc. Les dépenses somptuaires ne doivent cependant pas occulter l'importance des investissements productifs. L'acquisition de bovins notamment permet aux paysans de s'ouvrir l'accès aux parcours éjidiaux et justifie une appropriation ultérieure, via la pose de clôtures, lorsque cela demeure possible. Le bétail constitue alors un capital sur pied qui se multiplie sans requérir de grosses dépenses et peut ensuite être échangé contre une propriété ou un droit éjidal. La très forte croissance du troupeau bovin depuis 1980 — qui est passé de 140 000 à plus de 200 000 têtes de bétail en 1988 — reflète cette stratégie d'accumulation.

En ce sens, le trafic de drogue et l'émigration ont contribué à amplifier l'effet de saturation des ressources fourragères à l'échelle régionale. Les grands propriétaires et les oligarchies éjidales y ont pris une part déterminante : en augmentant les charges animales et la pression sur les pâturages, ils éliminent toute concurrence possible de la part des petits producteurs incapables d'assumer les coûts d'alimentation du bétail. Pendant que les uns deviennent de plus en plus tributaires des dollars de l'émigration ou du trafic pour survivre, les autres affermissent leur contrôle sur les moyens de production. Car il en va de même de l'accès à la terre : sous l'afflux des narcodollars, le prix des parcelles éjidales et des propriétés d'élevage a beaucoup augmenté. Il fallait à la fin des années quatre-vingt consacrer le produit de la vente de 7 taurillons de 150 kg pour acquérir un droit éjidal correspondant à un hectare de terre labourable. Les terrains les plus enclavés, qui sont les plus propices à la culture du cannabis, sont ceux qui ont vu leur prix le plus augmenter.

Cette hausse du coût des facteurs de production concerne également le travail. Depuis le début des années quatre-vingt, l'émigration d'une part croissante de la population, qu'elle soit volontaire

vers les États-Unis, ou forcée vers les ceintures de misère des grandes villes, a provoqué une réduction sensible de la main-d'œuvre. Il en a résulté une hausse des salaires saisonniers, que le trafic de drogue a considérablement renforcée : au cours du cycle pluvial de 1988, le salaire agricole était en moyenne 100 % supérieur à celui en vigueur dans les zones d'agriculture intensive de l'altiplano. Contrairement à la tendance observée dans l'ensemble du pays — où il a diminué de 40 % en termes réels entre 1982 et 1987 —, le salaire a suivi dans la région du Moyen-Balsas une hausse supérieure de 50 % au niveau moyen de l'inflation et plus importante encore au regard des prix des principaux produits agricoles : en 1988, le paiement des journaliers employés à la coupe du sésame représentait environ la moitié de la valeur de la récolte (LÉONARD, 1995 à : 195).

Cette évolution pénalise au premier chef les petits producteurs de maïs et de sésame, deux cultures qui, du fait du climat sec, imposent le recours massif à des travailleurs salariés à des étapes cruciales de leurs cycles végétatifs. Le désengagement de l'État dans le domaine du crédit a parallèlement laissé les paysans sans solution pour subvenir aux besoins de trésorerie qui culminent lors des goulets d'étranglement du calendrier agricole. Ils sont donc contraints de réagir à la hausse des salaires en simplifiant les itinéraires techniques et donc en limitant les rendements. La dollarisation de l'économie régionale contribue ainsi à accroître le poids de l'élevage extensif par rapport aux productions vivrières et à renforcer la crise de l'agriculture minifundiste. En dehors de l'émigration aux États-Unis, dont nous avons vu que les retombées bénéficient surtout aux oligarchies, la culture et le transport de la marijuana sont en passe de constituer les seuls recours susceptibles de permettre la survie des plus petites exploitations. Mais l'accès à ces activités s'effectue dans des conditions de subordination aux élites locales qui renforcent les écarts d'accumulation et les processus de concentration de la terre et du bétail. S'il représente un sursis pour un certain nombre d'entre elles, dans la mesure où elles échappent à la répression, le trafic de drogue ne semble pas constituer une base de reproduction élargie pour les petites exploitations du Tropic Sec mexicain.

■ En Côte d'Ivoire : autonomie sociale et espace d'accumulation

Une insertion du trafic dans l'économie de plantation

La culture du cannabis a connu une diffusion récente en Côte d'Ivoire forestière. Bien qu'elle ait fait localement l'objet d'un usage domestique dès la fin des années cinquante dans les régions précocement intégrées aux échanges marchands, au contact forêt-savane ou dans la zone littorale, elle ne s'est réellement développée dans l'Ouest forestier que dans la deuxième moitié des années quatre-vingt. La quasi-totalité des producteurs de marijuana rencontrés dans le Sud-Ouest se sont engagés dans cette activité après l'effondrement des prix du café et du cacao en 1988-1989 et les deux tiers d'entre eux attribuent leur décision à la crise économique et foncière¹². Il s'agit d'autre part d'un phénomène aussi généralisé que rapide, puisque malgré l'hétérogénéité socioculturelle de la population, liée au caractère cosmopolite de la colonisation agricole, presque tous les groupes en présence apparaissent impliqués, à des degrés divers, dans le trafic (LÉONARD, 1995 b).

Si la recherche de revenus alternatifs à ceux du café et du cacao a constitué le moteur principal de la production de marijuana, son essor ne peut être dissocié de l'accroissement de la demande locale : au plus fort de la crise, la consommation de stupéfiants, amphétamines en premier lieu mais aussi marijuana, a été adoptée par certains comme un moyen de compenser les départs de travailleurs salariés en augmentant la durée du travail individuel. Ce recours est fréquent chez les jeunes qui cherchent à mettre en place une plantation cacaoyère sur une friche de mauvaise qualité, en étant tenus d'effectuer un travail d'entretien très important.

¹² Les résultats présentés dans cette partie sont tirés d'une enquête réalisée entre avril 1994 et juin 1995 auprès de 41 producteurs de cannabis de la région Sud-Ouest.

De nombreux facteurs ont facilité l'insertion du trafic dans l'économie régionale. La construction de la société agraire autour des plantations pérennes a favorisé la formation de structures sociales et foncières et de réseaux marchands qui constituent un support favorable à la production et au trafic de marijuana : en premier lieu, la société pluri-ethnique de la zone forestière est une société éclatée, où le contrôle social de type traditionnel est affaibli par les distances séparant les migrants de leur milieu d'origine ou par les processus de déstructuration qui ont affecté les lignages autochtones depuis la colonisation (DOZON, 1985). Les liens sociaux se sont distendus avec l'individualisation du foncier puis avec l'impossibilité de perpétuer l'échange terre-travail (à l'exception des Mossi du Burkina Faso). Cette évolution est indissociable du passage à un régime de propriété privée du sol : en contribuant à créer un droit d'usage permanent et exclusif sur la terre plantée de café ou de cacao, l'économie de plantation a entraîné la dissolution des anciennes formes de contrôle foncier : chaque planteur peut dénier tout droit de regard sur son exploitation aux chefs traditionnels et aux membres de son lignage¹³.

L'existence d'un réseau dense de commerçants et de transporteurs a enfin permis au trafic de se greffer aisément sur un système économique qui s'était développé par son intégration au marché international. De par les volumes considérables transportés et la fréquence des convois, le commerce du café et du cacao est un support idéal pour celui du cannabis. De nombreux éléments portent à croire que l'imbrication entre les deux filières s'étend au-delà du simple convoi vers les ports d'Abidjan ou de San Pedro : la crise qui a secoué le secteur café-cacao et la restructuration qui l'a

¹³ La végétation dominante, composée de deux formations, les cacaoyères et les friches à *Chromolaena odorata* (connue sous l'appellation populaire de « sékou-touré »), constitue par ailleurs un excellent support aux cultures illicites. *C. odorata* tend à former un fourré impénétrable, dont la hauteur atteint 3 mètres dès la deuxième année de recré, qui pose de lourdes contraintes sur un plan strictement agronomique, mais qui offre l'avantage de parfaitement dissimuler les cultures aux regards indiscrets. Les cacaoyères offrent une protection similaire. Les structures minifundistes et les fortes densités de populations ne constituent donc pas ici un obstacle aux cultures clandestines, en partie parce que les conditions écologiques s'y prêtent.

suivie ont remis en question les rentes dont bénéficiaient les membres de l'élite politique via l'attribution de quotas d'exportation (LOSCH, 1994). Mais ces quotas leur ont souvent donné accès au conseil d'administration des sociétés exportatrices et à une influence qu'ils peuvent mettre à profit pour créer de nouvelles rentes. Le commerce de la cola est également le support d'échanges anciens et réguliers avec les régions soudaniennes. La marijuana voyage dans les ballots de cola fraîche qui sont rarement contrôlés dans la mesure où leur ouverture provoquerait l'oxydation rapide du produit : s'agissant d'une denrée très valorisée sur le plan social et culturel, il s'agit d'un sacrilège que peu de gendarmes sont prêts à assumer.

Le trafic de marijuana s'insère ainsi dans les stratégies de diversification ou de reconversion développées par l'ensemble des acteurs aux différents niveaux d'une société dont la dépendance vis-à-vis des revenus cacaoyers, aujourd'hui en pleine érosion, est excessive. Ce contexte particulier mais aussi la « rente de situation » dont bénéficie la Côte d'Ivoire dans ses relations avec ses partenaires du Nord et les bailleurs de fonds du fait de son poids géopolitique expliquent la faiblesse, voire l'absence, de la répression. Les conditions de formation de la société agraire n'ayant pas permis l'émergence d'une oligarchie foncière assurant à la fois les fonctions de contrôle politique et d'intermédiaire commercial, la petite paysannerie bénéficie ainsi d'un accès au narcotrafic beaucoup plus facile qu'il ne l'est au Mexique.

Une solution aux blocages fonciers et économiques

La culture du cannabis répond ainsi aux objectifs d'une population qui cherche à s'insérer dans un milieu où les terres disponibles sont rares, chères et de faible potentiel. Elle concerne en premier lieu des personnes qui disposent d'une propriété de très petite taille, mais également des paysans dont l'accès au foncier est apparemment bloqué : la moitié des producteurs de marijuana interrogés pratiquent cette culture en tant que contractuels sur l'exploitation d'un proche. Ils ignorent qui en est le commanditaire et quels en

sont les profits réels, mais bénéficient en contrepartie d'une bonne protection vis-à-vis des forces de l'ordre¹⁴. Leur rémunération est souvent différée pendant plusieurs saisons, jusqu'à ce que leur employeur leur cède un lopin de forêt, une plantation, un petit commerce ou un taxi collectif. Il s'agit en somme de la reproduction exacte des modalités de fixation et de rémunération de la main-d'œuvre qui ont permis l'expansion des fronts pionniers : la culture du cannabis permet de perpétuer les modèles de contrôle social de la force de travail et les rapports de production liés à l'échange forêt-travail au-delà de l'épuisement de la forêt (voir *supra*). La rémunération de ces manœuvres est largement supérieure à celle qu'offrent les autres activités à la portée des paysans sans terre (salarial, cultures vivrières, métayage sur une plantation cacaoyère) : elle répond à des normes relativement respectées qui attribuent une valeur de 300 à 350 000 F CFA pour la culture de 625 à 1 000 m² (l'unité de référence étant un carré dont les côtés varient de 25 à 35 m) et pour chacun des deux à trois cycles de culture pratiqués dans l'année.

L'autre moitié des producteurs de marijuana est composée majoritairement de paysans qui ont un accès (limité) à la terre, parfois même à une petite plantation, mais qui se trouvent en situation de blocage foncier et n'ont que des possibilités réduites d'accéder aux niveaux de rémunération que procurent les cultures pérennes : 20 % d'entre eux n'ont pas de plantation, et la moitié disposent d'un verger cacaoyer d'une surface inférieure à 3 hectares. Certains, dont l'assise sociale au sein du village est particulièrement précaire, sont amenés à se placer sous la protection d'un gros producteur de marijuana, dans des conditions de subordination similaires à celles qui prévalent pour les paysans sans terre. La majorité bénéficie cependant d'un accès plus favorable au marché : leur récolte n'est pas vendue au forfait, pour une unité de surface donnée, mais en fonction de son volume. L'association avec un intermédiaire (généralement acheteur de café et de cacao) reste toutefois de rigueur, d'une

¹⁴ « Moi on m'a pris deux fois, mais le patron est trop fort et je n'ai jamais fait plus d'une semaine en prison » (entrevue réalisée à Bakayo, sous-préfecture de Soubré, mai 1994).

part pour s'assurer de la commercialisation rapide et complète de la récolte, d'autre part afin de bénéficier d'une protection sûre. Comme dans le cas précédent, le commanditaire fournit les semences et garantit le prix d'achat. La valeur bord-champ d'un sac rempli de 20 à 25 kg de feuilles séchées s'établit autour de 150 à 200 000 F CFA, soit 7 000 à 8000 F par kg de marijuana, et le produit brut obtenu sur 0,1 hectare, équivalent à la production de 8 à 12 sacs, varie entre 1,5 et 2 millions de F CFA.

Une minorité de producteurs (15 à 20 % des personnes interrogées) parvient à vendre au détail une partie de sa récolte sur les marchés de proximité qui ont considérablement crû avec la crise (voir *supra*). Ces producteurs « indépendants » sont amenés à prendre en charge les fonctions assumées par les commanditaires dans les cas précédents, en particulier l'achat de protections, qui peut absorber une grosse partie de leur revenu¹⁵. En fait, la récolte est rarement vendue au détail dans sa totalité, mais plutôt en « demi-gros » aux dealers locaux ou à des boutiquiers qui remplissent cette fonction dans les différents villages. Un sac de 20-25 kg de marijuana rapporte alors en moyenne 500 000 F, et la culture de 0,1 hectare entre 3 et 5 millions de F CFA.

Les niveaux de rémunération évoqués ci-dessus sont bien sûr de nature à bouleverser les conditions de reproduction de la société agraire. En termes de revenu par unité de surface, il est évident qu'aucune culture à la portée du paysan ivoirien ne peut concurrencer celle du cannabis : la production de 0,1 ha vendue « au sac » procure, sur deux cycles de culture, un revenu annuel de 3 à 4 millions de F CFA ; il s'agit de la valeur de 10 à 13 tonnes de cacao, le produit d'une plantation d'une trentaine d'hectares exploitée en faire-valoir direct grâce à une dizaine de travailleurs, ou de plus de 40 ha confiés en métayage ! La comparaison en termes de productivité du travail est tout aussi illustrative. Avant la dévaluation du franc CFA, même dans les conditions les plus défavorables d'accès au marché (situation de producteur « captif », rémunéré par unité de surface), cette culture offrait une productivité journalière

¹⁵ Selon le témoignage d'un de ces producteurs, ces frais représentaient jusqu'à 50 % du produit brut.

7,5 fois supérieure à la production cacaoyère et 15 fois supérieure aux cultures vivrières. Si la dévaluation a permis d'atténuer ces écarts, dans la mesure où l'ensemble des productions agricoles licites ont vu leur prix augmenter alors que ceux du cannabis stagnaient, cette culture demeure de très loin la plus rémunératrice : la productivité journalière est entre 5 et 27 fois supérieure à celle qu'offrent le café et le cacao et de 9 à 47 fois plus élevée que celle des cultures vivrières (LÉONARD, 1995 b). On comprend, en référence à ces estimations, la révolution que constitue l'« innovation cannabis » pour la petite paysannerie : les revenus annuels générés par cette culture sont en moyenne de 4 600 000 F CFA, soit 11 à 12 fois la valeur des besoins de base d'une famille entière, et même dans les pires conditions d'accès au marché, elle permet d'obtenir un revenu deux fois plus élevé que le niveau du seuil de reproduction.

L'impact économique et social du cannabis apparaît d'autant plus fort que cette culture s'insère dans les systèmes de production sans concurrencer les autres activités agricoles, ni dans l'occupation de l'espace, ni dans l'organisation du travail. Les cultures licites, qu'il s'agisse du café et du cacao ou des productions vivrières, demeurent des façades indispensables pour justifier un enrichissement vis-à-vis de la communauté villageoise. Les synergies entre activités sont d'ailleurs beaucoup plus larges, les revenus illicites servant à financer les autres cultures (achat de produits phytosanitaires pour les plantations cacaoyères ou les rizières, réparation du matériel) et des acquisitions ou des améliorations foncières. Enfin, en raison des petites surfaces occupées par les plantations de cannabis et de la nécessité de maintenir une discrétion absolue, les travaux y sont réalisés en fin de journée, après que l'on ait assuré l'entretien des autres cultures, lorsque les propriétaires des parcelles voisines sont déjà retournés au village. Le coût d'opportunité du travail consacré au cannabis est donc très faible.

Les complémentarités apparaissent particulièrement fortes entre la culture du cannabis et celle du cacao : après dissolution de la « rente différentielle-forêt », les investissements nécessaires au renouvellement des plantations supposent une injection massive de capital, à défaut de disposer d'une main-d'œuvre captive. La culture du cannabis est, parmi les activités accessibles aux petits paysans, la seule qui permette de tels transferts. En retour, la plantation

(ou la replantation) demeure la meilleure valorisation possible des revenus illicites dans le secteur agricole, compte tenu de la nécessité de maintenir une base foncière pour poursuivre cette activité. Ainsi, et même si les préférences des paysans interrogés vont au secteur tertiaire (transport, immobilier, commerce), notamment parce qu'il est plus facile de réaliser et de rentabiliser des investissements à distance de la société villageoise d'origine, près du tiers d'entre eux a acquis, grâce aux revenus du cannabis, une plantation ou un îlot de forêt en vue de la création d'une plantation.

Conclusion : une substitution aux politiques de développement ?

L'« innovation cannabis » apparaît ainsi, en Côte d'Ivoire forestière, comme la plus pertinente — et dans une certaine mesure la plus accessible — alternative de reconversion à l'issue du cycle cacaoyer pionnier, non seulement pour les exploitations paysannes, dont les mécanismes de reproduction sont remis en question, mais aussi pour les réseaux marchands et les élites administratives qui, jusqu'à présent, ont vécu de la rente tirée des exportations de café et de cacao. Dans une certaine mesure, sa diffusion peut être comparée à celle de l'« innovation cacaoyère » à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle au sein des sociétés yoruba au Nigeria, akwapim et krobu au Ghana ou kru et anyi en Côte d'Ivoire, dont les bases économiques avaient été affectées par la dépression du marché de l'huile de palme puis par la colonisation européenne (CHAUVEAU, 1994 a). Ce qui est remarquable dans le cas du cannabis, c'est que cette diffusion a lieu sans induire, apparemment, de transformation majeure de l'organisation économique et sociale. Elle permet au contraire, à ce stade de son développement, la reproduction des schémas de captation de la main-d'œuvre et d'accès au foncier qui avaient cours durant le cycle cacaoyer pionnier et apparaît comme un support possible des productions de café et de cacao. Tout se passe comme si l'innovation technique permettait de diffé-

rer les innovations sociales (au niveau des sociétés paysannes comme à celui de l'État) que l'achèvement du cycle pionnier semblait imposer.

Au Mexique également, l'innovation cannabis se diffuse sans induire de modification notable de l'organisation économique et sociale. Elle repose sur les pouvoirs traditionnels et s'effectue selon les mécanismes de contrôle social et de sujétion qui caractérisent depuis des siècles le fonctionnement de l'économie du Tropicque Sec. Tout au plus permet-elle la survie d'exploitations minifundistes que les contraintes macro-économiques fragilisent malgré le rôle qu'elles jouent dans le fonctionnement des grandes unités d'élevage. Mais elle ne permet pas la reproduction élargie de la petite paysannerie, parce qu'une telle évolution nuirait aux intérêts des commanditaires locaux du trafic.

Car le trafic de drogues ne se développe, logiquement, qu'en prise avec les superstructures sociales existantes. Il tend de ce fait à confirmer la tendance à l'exclusion ou à l'intégration des processus de développement en cours. La différence majeure entre les cas mexicain et ivoirien résiderait ainsi dans le fait que le développement économique suivi depuis des décennies est, dans un cas, de nature excluante, liée à l'élevage extensif, et débouche sur le monopole de la terre, alors qu'il repose, dans l'autre, sur l'intégration du plus grand nombre à l'économie de plantation¹⁶, en tant que producteurs de café et de cacao, deux cultures exigeantes en main-d'œuvre.

Ces considérations conduisent à s'interroger quant aux conditions dans lesquelles s'exerce la répression du trafic dans les deux pays. Au-delà de la dimension inégale du phénomène et des contextes géopolitiques différents (qui conduisent, dans un cas, à faire du narcotrafic un problème prioritaire de sécurité nationale sous la pression des États-Unis, et dans l'autre, à en minimiser la portée, voire à nier son existence), les modalités de la répression semblent répondre avant tout aux impératifs de reproduction des systèmes

¹⁶ La politique de « nationalisation » de la main-d'œuvre étrangère, entreprise par le président Houphouët-Boigny, serait ainsi l'illustration de ce projet, jusqu'à sa remise en question récente, qui correspond à l'achèvement du cycle pionnier de l'économie de plantation ivoirienne.

politiques dans chacun des deux pays. Au Mexique comme en Côte d'Ivoire, les pouvoirs locaux constituent un relais essentiel du pouvoir central et leur financement procède de la redistribution de rentes centralisées par l'État. Au Mexique, les exportations pétrolières ont longtemps constitué la principale source de financement des réseaux clientélistes, quand cette fonction était assurée en Côte d'Ivoire via l'attribution de quotas d'exportation de café et de cacao ou de permis d'exploitation forestière. L'épuisement de la rente pétrolière dans un cas, de la « rente forestière » dans l'autre, a remis en question le fonctionnement de ces systèmes.

Le trafic de drogue est venu localement combler les lacunes financière du pouvoir central. Cela induit une modification des rapports entre ce pouvoir et ses relais locaux dans le sens d'une plus grande autonomie de ces derniers, mais ne remet pas en cause le rôle de régulateur exercé par l'État. C'est particulièrement vrai au Mexique, où la frontière commune avec les États-Unis pourrait permettre la mise en place de microréseaux et une démocratisation du trafic au détriment des mafias régionales : une répression forte à l'égard des petits intervenants s'avère indispensable pour que les pouvoirs locaux puissent contrôler le trafic et maintenir leurs réseaux de clientèle¹⁷. En Côte d'Ivoire, l'accès aux marchés d'exportation est limité à un nombre réduit de filières, très structurées et fortement contrôlées par le pouvoir central, soit de façon directe, soit, plus fréquemment, à travers la prise de contrôle des principales sociétés exportatrices par les grandes familles qui forment le premier cercle de l'État (LOSCH, 1994). Le développement du narcotrafic ne menace donc pas, *a priori*, le système centralisé de gestion des rentes et de financement des clientèles : la répression vis-à-vis des producteurs de cannabis, lorsqu'elle s'exerce, répond davantage aux besoins d'autofinancement des appareils policier et judiciaire qu'à une volonté de canaliser la collecte primaire de marijuana.

L'appropriation au moins partielle du trafic par les pouvoirs locaux soulève de nombreuses interrogations quant aux possibilités

¹⁷ Voir à ce sujet RIVELLOIS (1995).

d'institutionnalisation de ce phénomène. En Côte d'Ivoire comme au Mexique, l'État s'est désengagé au cours des dix dernières années de tous les secteurs du développement rural. La baisse (ou la suppression) des prix agricoles garantis, la dissolution des structures de crédit et d'assistance technique, la mise en veilleuse des programmes de santé et de scolarisation ont sanctionné ce retrait. En Côte d'Ivoire, les pouvoirs publics tendent même à accroître la part relative de leurs prélèvements sur les filières exportatrices de coton ou de cacao (LÉONARD, 1994). Les tensions entre autochtones et planteurs immigrés qui ont marqué les élections ivoiriennes de 1995 et, surtout, le soulèvement armé zapatiste de janvier 1994 au Mexique peuvent être interprétés comme autant de signaux d'alarme des conséquences de ces politiques sur les sociétés paysannes. Les disponibilités financières que les États peuvent mobiliser pour stabiliser les zones les plus menacées par les processus de globalisation et de déréglementation économique étant de plus en plus limitées, le narcotrafic peut représenter une bouée de sauvetage pour les pouvoirs centraux, dans la mesure où il leur est possible d'en maîtriser les retombées politiques. Les États peuvent alors être tentés de déléguer aux parrains locaux du trafic, de façon directe ou par l'intermédiaire de leurs protecteurs politiques, une partie des charges de régulation et d'intégration leur incombant. À la vue des conditions d'essor du trafic, et plus encore dans le cas du Mexique que dans celui de la Côte d'Ivoire, il est permis de se demander dans quelle mesure les activités illicites n'ont pas été intégrées comme un facteur déterminant de la stabilisation sociale et du contrôle politique sur des portions importantes du territoire national.

Bibliographie

BOCQUET (O.), CALAS (J.), 1995 —
*Les dynamiques d'installation
 des jeunes générations dans la sous-
 préfecture de Sassandra à l'aube de
 l'an 2000.* Communication
 au séminaire « Croissance
 démographique, développement

agricole et environnement à
 Sassandra », ENSEA/Orstom,
 Sassandra, Côte d'Ivoire,
 14-16 juin 1995, 9 p.

CHAUVEAU (J.-P.), 1994 a —
 « Crises, innovations
 et reconversions : histoire comparée

de la cacao-culture en Gold Coast, au Nigeria et en Côte d'Ivoire (années 1890-1945) ». In : *Crises et ajustements en Côte d'Ivoire, les dimensions sociales et culturelles*, Abidjan, Gidis-CI/Orstom : 105-116.

CHAUVEAU (J.-P.), 1994 b — *Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource : une étude de cas dans le Centre Ouest ivoirien*. Communication au colloque « Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Orstom/Gidis-CI, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994, 21 p.

CHAUVEAU (J.-P.), 1995 — « Land pressure, farm household life cycle and economic crisis in a cocoa-farming village (Côte d'Ivoire) ». In Ruf (F.), Siswoputranto (P. S.), éd. : *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 107-123. Édition en français : Pression foncière, cycle domestique et crise économique : étude de cas en Côte d'Ivoire forestière, *Bulletin du GIDIS-CI*, 10, avril 1995 : 12-32.

COCHET (H.), 1993 — *Des barbelés dans la Sierra. Origines et transformations d'un système agraire au Mexique*. Paris, Orstom, coll. À travers champs, 395 p.

DOZON (J.-P.), 1985 — *La société bété*. Paris, Orstom/Karthala, 367 p.

LÉONARD (E.), 1994 — *Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole. Ajustements et recomposition sociale sur les anciens fronts pionniers ivoiriens*. Communication au colloque « Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Orstom/Gidis-CI, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994, 15 p.

LÉONARD (E.), 1995 a — *De vaches et d'hirondelles. Grands éleveurs et paysans saisonniers au Mexique*. Paris, Orstom, coll. À travers champs, 328 p.

LÉONARD (E.), 1995 b — *Développement de la culture du cannabis et du trafic de marijuana en Côte d'Ivoire forestière*. Paris, Orstom/Observatoire géopolitique des drogues, 46 p.

LÉONARD (E.), OSWALD (M.), 1995 — « Cocoa smallholders facing a double structural adjustment in Côte d'Ivoire: responses to a predicted crisis ». In Ruf (F.), Siswoputranto (P. S.), éd. : *Cocoa Cycles. The Economics of Cocoa Supply*, Cambridge, Woodhead Publishing Ltd : 125-150. Édition en français : Les planteurs de cacao ivoiriens face à un double ajustement structurel : réponses sociales et techniques à une crise annoncée, *Bulletin du GIDIS-CI*, 12, janvier 1996 : 19-44.

LÉONARD (E.), OSWALD (M.), à paraître — *Une agriculture forestière sans forêt. Transformations de l'environnement et mise en place de systèmes agricoles stables en Côte d'Ivoire forestière*. Abidjan, Orstom, centre de Petit-Bassam, 15 p.

LOSCH (B.), 1994 — *À la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne*. Communication au colloque « Crise, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Orstom/Gidis-CI, Abidjan, Côte d'Ivoire, 28 nov.-2 déc. 1994, 14 p.

OSWALD (M.), 1994 — *La problématique de l'insertion des jeunes dans les systèmes de production du centre-ouest de la*

Côte d'Ivoire (des exemples tirés de communautés bête et baule). Communication au colloque « Crises, ajustements et recompositions en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle », Orstom/Gidis-CI, Abidjan, 28 nov.-2 déc. 1994, 10 p.

RIVELLOIS (J.), 1995 —
Les implications politiques du narcotraffic au Mexique. Communication au séminaire « Rente, travail, pouvoir : recherches sur le paternalisme et le clientélisme contemporains », EHESS/Orstom, 22 nov. 1995, 37 p.

RUF (F.), 1987 —
Éléments pour une théorie sur l'agriculture des régions tropicales humides. I- De la forêt, rente différentielle, au cacaoyer, capital travail.
L'agronomie Tropicale, 42 (3) : 218-232.

RUF (F.), 1995 —
Booms et crises du cacao. Les vertiges de l'or brun. Paris, ministère de la Coopération/Cirad/Karthala, 459 p.